

REGLEMENT DES WO 2025

Table des matières

Article 1	Principe général	2
Article 2	WO excusé.....	2
Article 3	Points de pénalité.....	2
Article 4	Périodicité	2
Article 5	Suspension	3
Article 6	Incidence sur le calcul de classement	3

Note :

- ✓ Le terme « joueur » s'applique aux personnes de deux sexes.
- ✓ Les points de pénalité s'appliquent dans le cadre des WO.
- ✓ Les points de conduite s'appliquent dans tous les autres cas où une sanction doit être prononcée contre un joueur.

Article 1 Principe général

Lors des compétitions individuelles, en simples comme en doubles, un joueur qui déclare ou est déclaré WO est AUTOMATIQUEMENT considéré comme « **non-excuse** » SAUF si le joueur transmet un justificatif au secrétariat régional de la région à laquelle il est affilié, maximum 5 jours après la date officielle de la fin de la compétition concernée.

Article 2 WO excuse

Le secrétariat régional peut transformer le WO « non-excuse » en WO « excuse » si le justificatif fourni est :

- ✓ un certificat médical dans le cas d'une maladie ou d'une blessure
- ✓ un document de police en cas d'accident
- ✓ une attestation de la commune
- ✓ tout autre document que le secrétariat compétent jugera suffisamment significatif

Article 3 Points de pénalité

Même si un joueur déclare ou est déclaré WO plusieurs fois dans une même « semaine compétition », un seul WO est pris en considération.

WO « excuse » :

Pour ses deux premiers WO « excuse » endéans une période de **12 mois**, le joueur ne reçoit pas de points de pénalité.

A partir du troisième WO « excuse » endéans une période de **12 mois**, le joueur reçoit 3 points de pénalité pour chaque WO « excuse » supplémentaire.

WO « non-excuse » :

Pour chaque WO « non-excuse » endéans une période de **12 mois**, le joueur reçoit 5 points de pénalité.

Article 4 Périodicité

Les points de pénalité sont comptabilisés sur un cycle de **12 mois**.

Pendant ce cycle, les points de pénalités s'additionnent aux points de conduite dont le joueur aurait été sanctionné.

Pour plus de précisions concernant les points de conduite, consulter les documents « Le code de conduite et dépassement de temps », le chapitre 13 de « Questions pour un arbitre » ainsi que l'article 34 des statuts de **Tennis Wallonie Bruxelles**.

Une fois le total de 10 points atteints, le joueur est sanctionné d'une suspension de 14 jours.

Article 5 Suspension

Une suspension prend effet 4 semaines à partir du mardi suivant la semaine du dernier WO.

Lors d'une suspension, le joueur ne peut participer à aucune compétition officielle individuelle.

La période située entre la dernière compétition de la saison précédente et la première de la saison suivante n'est pas utilisée comme période de suspension.

Après chaque période de suspension, les points de « conduite » et de « pénalités » du joueur sont remis à 0.

Après **12 mois**, les points de « pénalité » s'annulent automatiquement, à la semaine anniversaire.

Article 6 Incidence sur le calcul de classement

Les points de pénalités n'ont aucune influence sur le calcul du classement du joueur.

Un joueur qui gagne un match par WO gagne les points bonus « victoire » et de « participation ».

Exemple :

05-03-20	WO non-excuse	= +5 pts
07-07-20	premier WO excuse	= 0 pt
12-12-20	points de conduite (jet de raquette)	= +3 pts
05-03-21	points du 05/03/2020 annulés (24 mois)	= -5 pts
15-05-21	second WO excuse	= 0 pt
15-06-21	WO non-excuse	= +5 pts
04-07-21	troisième WO excuse	= + 3pts
Total		11 pts

**Suspension de deux semaines et
remise à 0 des points de « pénalités » et de « conduite »**